

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt, le quinze janvier à 17 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOUTIER Philippe.

Date de la convocation : 11 janvier 2021

Présents : Mr MOUTIER Philippe, Mme CHIAPPA Graziella, Mr DUSSEAUX Nicolas
Mr BERTHE Cédric, Mme MONCHANY Sophie, Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, Mr LOUBIERE Briec, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, Mr GRANET, Mr MAZIERE Laurent, Mme LAROUY- KERSUZAN Catherine, Mme ROSOLEN Catherine.

Absente ayant donné pouvoir : Mme RIGAUD Marie-Pierre (Mme Brigitte BRUNATO-BIRAC) Mr COMBE Antoine (Mme Graziella CHIAPPA)

Absent : Mme DELAYE Coline

Mr Nicolas DUSSEAUX a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte et l'ordre du jour est abordé :

- *Budget réseau de chaleur – autonomie financière*

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande faite par la trésorerie de La Réole, pour être en conformité avec la réglementation, Mr Dusseaux explique le sujet relatif à la modification du réseau de chaleur.

En effet, il convient de transformer le budget réseau de chaleur en « budget rattaché » et non en « budget annexe », à compter du 1er janvier 2021, ceci entraînant l'autonomie financière de ce budget.

Une délibération du précédent conseil en date du **11 décembre 2019** avait validé cette modification.

Or, aujourd'hui, malgré l'équilibre budgétaire, les dernières factures émises mais non recouvrées représentent un manque de trésorerie de 30 000 € (compte 4512). Aussi l'opération de dissociation du budget ne peut être effectuée par la trésorerie.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de régulariser cette situation par une dotation supplémentaire du budget communal au budget réseau de chaleur de 30 000 €.

Le conseil municipal, conscient de la situation et de l'effort à engager à nouveau par le budget communal, **accepte à l'unanimité** cette subvention

Les inscriptions budgétaires se feront par décisions modificatives :

- Budget communal – décision modificative n°3 – virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la décision de modifier le budget du réseau de chaleur, pour être en conformité avec la réglementation, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 67441 : subv budget annexe		30 000.00 €
D 678 : autres charges exceptionnelles	30 000.00 €	

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Budget réseau de chaleur n°4 – vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la décision de modifier le budget du réseau de chaleur, pour être en conformité avec la réglementation, il convient d'inscrire les crédits supplémentaires :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 618 : divers		30 000.00 €
R 74 : Subvention d'exploitation		30 000.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Budget commune – vote de crédits – DM 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à une erreur d'imputation budgétaire et afin de régulariser, il convient d'ouvrir les crédits suivants, sachant que ces écritures sont d'ordre budgétaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538/041 réseaux adduction d'eau		31 259.14 €
R 21531/041 autres réseaux		31 259.14 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Mr LOUBIERE Briec rejoint l'assemblée à 17 heures 35 et prend part aux votes concernant les sujets suivants :

- ***Droit de préemption***

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes émanant de Me Laetitia BRUN-TEISSEIRE, notaire à Bordeaux, concernant un bien se situant dans la zone de droit de préemption urbain :

Immeuble cadastré section AL 24, situé 27, rue du stade

Il est donc nécessaire de se prononcer sur cette demande ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble indiqué ci-dessus.

Mr GRANET Cyril quitte la réunion à 18 heures.

- ***Modification du sens de circulation de la rue André Dupuy-Chauvin***

Mme CHIAPPA présente au conseil les plans de modification de la circulation de la rue André Dupuy-Chauvin, laquelle deviendrait en double sens, engendrant la suppression des places de stationnement longeant cette rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces modifications. Le nouveau plan de circulation sera annexé à la présente délibération.

- ***Limitation de vitesse dans le bourg***

Mme CHIAPPA rappelle la nécessité de sécuriser l'axe principal de la commune, la D 1113. Pour cela elle propose un abaissement de la limitation de vitesse à 30KM/H dans le centre bourg. (entre les 2 plateaux mis en place en 2020).

Après en avoir délibéré, la proposition est acceptée par 10 voix pour et 3 voix contre.

Infos diverses :

- ***Organisation du service administratif (horaires)***

Mr le Maire demande au Conseil, un retour sur les modifications des horaires apportées aux ouvertures de la mairie et au service administratif. Il demande la validation définitive de ces horaires.

Après constat qu'il n'y a pas d'échos défavorables à ces horaires, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Mr le Maire à déposer le dossier auprès du Comité Technique rattaché au Centre de Gestion de la Gironde.

- ***Participation employeur aux contrats complémentaires et prévoyances pour les agents***

Mr le Maire expose au conseil la possibilité pour la commune de participer aux contrats complémentaires et de prévoyances pour les agents. Cette participation est à ce jour de 1€ par

contrat, pour la mutuelle complémentaire et de 1€ aussi pour la prévoyance. Mr le Maire propose de revoir la position de la commune et la participation communale. Une simulation donne un coût maximal pour la complémentaire de 10 000€ pour la totalité des agents couverts, la couverture maximum, avec un abondement maximal de 50% et un coût maximal pour la prévoyance de 3 000€,

Après plusieurs échanges, trois propositions se dégagent :

- 1) pas de participation soit 0%
- 2) une participation à hauteur de 25%
- 3) une participation à hauteur de 50%

La participation à la complémentaire santé optionnelle :

- 0% → pour 0 / abstention 0 / contre 14 (12+2)
- 25% → pour 3 / abstention 0 / contre 11 (9+2)
- 50% → pour 11 (9+2) / abstention 0 / contre 3

Une participation communale à hauteur de 50% sera mis en place pour les agents souscrivant le contrat complémentaire santé facultatif de la commune.

La participation au contrat de prévoyance obligatoire :

- 0% → pour 0 / abstention 0 / contre 14 (12+2)
- 25% → pour 1 / abstention 0 / contre 13 (11+2)
- 50% → pour 13 (11+2) / abstention 0 / contre 1

Une participation communale à hauteur de 50% sera mis en place pour les agents souscrivant au contrat de prévoyance facultatif.

- *Dénomination et numérotation des voies*

Mme ROSOLEN informe le conseil de l'évolution des constructions et la difficulté que rencontrent les services de secours et les différents concessionnaires de réseaux quant à la numérotation et l'adresse des administrés.

Après contact avec les services de la poste, il a été convenu d'engager une démarche de dénomination et de numérotation des voies de la commune (disparition des "lieux-dits" en tant qu'adresse postale).

En dehors de l'avenue du Général De Gaulle, la numérotation des voies s'effectuera de façon métrique.

- *Réunion à Cadillac sur l'accompagnement des souffrances psychiques*

Mme LAROUÏ rapporte au conseil la réunion à laquelle elle a participé, relative à l'accompagnement de la souffrance psychique. Elle informe le conseil que des formations peuvent être dispensées en mairie.

Une séance de travail est prévue pour les membres du conseil municipal le 5 février 2021 à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 et ont signé les membres présents.